

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 5 novembre 2014

N° 33 / 2011 - 2016

Présidence de M. Yvan Christinet

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

19 sont absents,

80 sont présents,

1 conseiller supplémentaire sera présent dès le point 3 de l'ordre du jour, après son assermentation.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

Dilan ALPDOGAN, André BUCHER, Rémy DELALANDE, Katharina DELLWO BAUER, Thomas DESPONDS, Janine DEVAUD, Jacques-Alain DUFAUX, Emmanuel GENTON, Olivier GOLAZ, Maurice JATON, Caroline JOBIN SOUMAHORO, Anne JOMINI, Rémy HLAVAC, François LLAVADOR, Valérie MERINO DE TIEDRA, Raul RAMIREZ, Cédric SCHOPFER, Magali ZUGER.

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

Sylvie JAQUET.

Le Président apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

- **Point 3 : il s'agit de la démission d'une déléguée suppléante. Cette modification s'applique également au point 4 ;**
- **Point 8 : il s'agit de la motion du Groupe SPI et non du postulat ;**
- **Ajout d'un point 12 (nouveau) : Interpellation Richard Bouvier « Quelle vision pour l'informatique au service de la commune de Morges ? ».**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2014](#).
2. Assermentation d'un Conseiller communal.
3. Démission d'une déléguée suppléante du Conseil communal au Conseil intercommunal de Police Région Morges.
4. Nomination d'un délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de Police Région Morges.
5. Election d'une secrétaire suppléante.
6. Communications du Bureau.
7. Communications de la Municipalité.
8. Nomination de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion du Groupe SPI "Pour des quartiers solidaires plutôt que des habitants solitaires" (EM).
9. Préavis de la Municipalité :
[N° 31/11.14](#) Budget pour 2015. (Commission des finances)
10. Rapports de commissions :
[N° 16/11.14](#) Demande d'un crédit-cadre d'étude de CHF 150'000.00 en vue de la finalisation des PPA Parc des Sports, La Baie et du PQ Sablon-Nord;
[N° 28/11.14](#) Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'639'000.00, soit CHF 459'000.00 en 2015, CHF 175'000.00 en 2016 et CHF 1'005'000.00 en 2017, pour le remplacement de divers véhicules et engins.
11. Interpellation du Groupe SPI « Quel classement énergétique pour nos bâtiments ? » – [Réponse de la Municipalité](#).
12. Interpellation Richard Bouvier [« Quelle vision pour l'informatique au service de la commune de Morges ? »](#).
13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
14. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2014
2. Communications de la Municipalité
 - [N° 32/11.14](#) *Patrimoine*
Objet : Mise à jour des mesures de sécurité sur le site de Beausobre (Théâtre et Foyers)
2. Préavis de la Municipalité
 - [N° 31/11.14](#) *Municipalité en corps*
Objet : Budget pour 2015. (Commission des finances)
3. Rapports de commissions
 - [N° 16/11.14](#) *Aménagement du territoire et développement durable*
Objet: Demande d'un crédit-cadre d'étude de CHF 150'000.00 en vue de la finalisation des PPA Parc des Sports, La Baie et du PQ Sablon-Nord;
 - [N° 28/11.14](#) *Infrastructures, énergies et espaces publics & Patrimoine*
Objet: Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'639'000.00, soit CHF 459'000.00 en 2015, CHF 175'000.00 en 2016 et CHF 1'005'000.00 en 2017, pour le remplacement de divers véhicules et engins.

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2014](#)

Le secrétaire annonce qu'en page 853, M. Jean Nzikou était excusé.

Le procès-verbal est accepté à une large majorité et une abstention avec remerciements à son auteur.

2. Assermentation d'un Conseiller communal

Dans sa séance ordinaire du 23 septembre 2014, le Bureau a élu M. Tobias Barblan de la liste complémentaire du Groupe des Socialistes, POP et Indépendants (SPI), en remplacement de M. Eric Bauer, décédé.

Le nouveau conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

3. Démission d'une déléguée suppléante du Conseil communal au Conseil intercommunal de Police Région Morges

Le Président a reçu la démission de Mme Magali Züger de son poste de déléguée suppléante au Conseil intercommunal de la PRM, dont il donne lecture.

4. Nomination d'un délégué suppléant du Conseil communal au Conseil intercommunal de Police Région Morges

Au nom du Groupe des Socialistes, POP et Indépendants, Mme Velini propose la candidature de M. Jacques Dubochet

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, M. Dubochet est élu tacitement.

5. Election de la secrétaire suppléante

Le Président propose la candidature de Mme Jehane Guillin-Michel.

Mme Guillin-Michel est une jeune maman habitant la commune de Lonay. Elle est active professionnellement à 50% en tant que secrétaire dans un bureau de géotechnique de la région. Sa vie tourne non seulement autour de sa famille, mais également d'une chorale, du swing-golf et elle est bien sûr très intéressée à la vie politique et la côtoie de près. En effet, un membre de sa famille est particulièrement impliqué en tant que secrétaire du Conseil communal de Lonay. Elle est par ailleurs secrétaire de la commission des affaires culturelles de cette même commune.

Le Bureau a fait le choix de la jeunesse et se réjouit de pouvoir s'adjoindre les compétences d'une personne motivée, sympathique et accessoirement de pouvoir compléter l'équipe du Bureau élargi.

Conformément à l'art. 12 du Règlement, le vote se fait au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et relative au second.

Bulletins délivrés : 81
 Bulletins rentrés : 81
 Bulletins blancs : 1
 Bulletins nuls : 0
 Bulletins valables : 80
 Majorité absolue : 41

Mme Jehane Guillin-Michel est élue secrétaire suppléante avec 80 voix.

6. Communications du Bureau

Le Président annonce que le repas du Conseil communal aura lieu le mercredi 14 janvier 2015. L'invitation sera transmise aux membres du Conseil dans le courant du mois de décembre.

Un colloque organisé par la Coordination des villes de Suisse romande aura lieu le vendredi 14 novembre sur le thème de la mobilité durable au Grand Lancy. Le Conseil communal peut déléguer jusqu'à 7 de ses membres. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès du Président à l'issue de la séance.

Suite à la demande de M. Burnand concernant la position de la tribune, le Président déclare que cet objet est entre les mains du Bureau qui n'a pas encore trouvé une solution satisfaisante pour tous. Le sujet reste à l'ordre du jour du Bureau.

Le 30 novembre, les citoyens sont appelés à se prononcer sur 3 objets fédéraux :

- Initiative « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires – abolition des forfaits fiscaux »
- Initiative « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles »
- Initiative « Sauver l'or de la Suisse – Initiative sur l'or »

Le bureau électoral sera ouvert le dimanche 30 novembre de 9h30 à 11h00 à la réception de l'Hôtel-de-Ville.

Un courrier du Comité pour une piscine attractive a été reçu. Il conteste avec véhémence la décision limitative d'implantation de la piscine sur le PPA « Parc des Sports », Ce courrier est à disposition des conseillères et conseillers qui souhaiteraient en prendre connaissance.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que les cantons de Vaud et de Genève organisent une conférence-débat sur le thème « Réforme de la fiscalité des entreprises – Enjeux et stratégies » qui aura lieu le mardi 18 novembre à 18h30 au Théâtre de Beausobre.

Cette conférence-débat aura lieu en présence de Mme Eveline Widmer-Schlumpf, cheffe du Département fédéral des Finances ainsi que de MM. Pascal Broulis, chef du Département vaudois des Finances et des Relations extérieures, et Serge Dal Busco, chef du Département genevois des Finances.

Les interventions seront suivies d'une table ronde ouverte aux questions du public et le débat sera animé par MM. Thierry Meyer et Pierre Brüttschi.

Deux places sont réservées par Groupe du Conseil communal. La Municipalité y participera également.

M. le Municipal Eric ZUGER informe le Conseil communal que le processus inhérent à l'achat d'un bien tel que le bâtiment Pasta Gala est complexe et qu'il

prend du temps, car il est nécessaire d'étudier toutes les implications liées à cet achat.

La Municipalité souhaite que ce projet d'investissement soit économiquement viable. Le cash flow doit pouvoir couvrir non seulement les frais d'exploitation, mais également les frais d'amortissement. Un audit d'acquisition a été réalisé pour permettre d'adapter l'offre de la commune.

Une délégation municipale a rencontré les responsables de Coop Immobilier en date du 22 octobre dernier. Ceux-ci ont informé la délégation que, au vu du montant proposé par la commune, ils souhaitaient ouvrir l'offre à d'autres acquéreurs potentiels. A ce stade, la Municipalité est en attente d'une décision de Coop Immobilier pour la suite à donner à ce dossier.

La Municipalité souhaite remercier la Commission des finances ainsi que les Groupes consultés pour leurs remarques.

M. le Municipal Yves PACCAUD informe que suite à l'approbation préalable par le canton du PPA Morges Gare-Sud ainsi que du plan routier lié, les avis de délais référendaires ont été publiés le 14 octobre dans le Journal de Morges, au pilier public et dans la Feuille des avis officiels.

Les décisions du Conseil communal liées à ce dossier sont soumises à référendum du 25 octobre au 3 novembre inclus. Aucune demande de référendum n'a été déposée dans le délai imparti.

La Municipalité soumet en outre à consultation publique la décision finale relative au PPA Morges Gare-Sud.

Elle remercie la commission ad hoc pour son travail qui a permis l'avancée de ce projet.

M. le Municipal Yves PACCAUD déclare que le permis de construire pour les Résidences du lac, sises à la rue de Lausanne 33-39, sur le site de l'ancienne fonderie Neeser, a été accordé par la Municipalité.

Le projet consiste en la réalisation de 4 bâtiments pour une surface de plus de 16'000 m². Il comprend 68 logements en PPE, 18 subventionnés, 35 en location ainsi que 2'772 m² de bureaux et 1'271 m² de commerces.

Compte tenu de la nouvelle loi sur énergie, environ 34% de la surface des toitures, soit 1'060 m², sera couverte de panneaux solaires. Le reste des toitures se répartit en terrasses accessibles et en toits végétalisés.

Les travaux devraient débuter lors du premier trimestre 2015.

M. le Municipal Daniel BUACHE revient sur la communication du Bureau du 1^{er} octobre 2014 concernant les badges d'accès à l'Hôtel-de-Ville et déclare que lesdits badges ont deux fonctions : « en ligne » et « hors ligne ».

La fonction « hors ligne » concerne les accès à l'intérieur du bâtiment. Les lecteurs peuvent être programmés soit à l'aide d'un appareil portable, soit grâce au badge des utilisateurs qui font office de stockage temporaire pour une durée de 30 jours.

La fonction « en ligne » concerne les accès de la tourelle et de la porte principale. C'est par ce biais que sont gérées les autorisations ainsi que le calendrier d'accès en liaison directe avec le système informatique. Elle permet également le transfert de données sur les badges.

Par mesure de sécurité et pour une bonne gestion des accès, les badges se désactivent automatiquement après 30 jours. Il suffit de les passer sur un lecteur « en ligne » pour les réactiver. Il y a donc lieu de passer le badge à l'entrée principale ou à la tourelle, même si les portes sont ouvertes, afin de le mettre à jour. Il est nécessaire que la LED verte du capteur s'allume, signe que la mise à jour a pu être effectuée.

M. Pierre Marc BURNAND réagit à la communication du Bureau concernant la disposition de la salle et fait observer que la première demande de M. Deriaz à ce sujet date de novembre 2013, soit il y a exactement une année. Il considère qu'en attendant une solution définitive, il serait plus logique de revenir à la disposition initiale qui place la Municipalité de côté et le podium au centre.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER revient sur la communication lue par M. Paccaud concernant les délais référendaires du PPA Morges Gare-Sud et s'étonne que le référendum ait pu être déposé dans les délais précités, la publication dans la Feuille des avis officiels durant 10 jours.

Il pense qu'il s'agit plutôt des délais de dépôt de la demande de référendum et non de ceux de dépôt des signatures.

M. le Municipal Yves PACCAUD répond que c'est effectivement de la demande de référendum dont il était fait mention dans sa communication.

Aucune demande de référendum n'a donc été déposée dans le délai imparti.

8. Nomination de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion du Groupe SPI « Pour des quartiers solidaires plutôt que des habitants solitaires »

Présidence : Groupe de l'Entente Morgienne

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Laurent BEAUVERD	Romain BLUM
Eric DECOSTERD	Christine DUBOCHET	Aline DUPONTET
Mélanie WYSS-PITTET		

Les commissaires sont priés de se retrouver au proscenium en fin de séance afin de convenir d'une date pour la première séance.

9. Préavis de la Municipalité

[N° 31/11.41](#) Budget pour 2015

Ce préavis est transmis à la Commission des finances

10. Rapports de commissions

[N° 16/11.14](#) *Aménagement du territoire et développement durable*

Objet: Demande d'un crédit-cadre d'étude de CHF 150'000.00 en vue de la finalisation des PPA Parc des Sports, La Baie et du PQ Sablon-Nord;

M. Christian HUGONNET, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, retire son rapport de majorité et **M. Josef WEISSEN** retire son rapport de minorité. M. Hugonnet lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Stéphane DEWARRAT demande à la Municipalité si le périmètre du PPA Parc des Sports est toujours celui prévu dans le préavis 39/9.10, soit l'entier des parcelles 743 et 1425.

M. le Municipal Yves PACCAUD confirme que les parcelles du PPA sont toujours celles prévues dans le préavis précité.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit-cadre d'étude de CHF 150'000.00 en vue de la finalisation des PPA Parc des Sports et La Baie ainsi que pour l'établissement de l'addenda au PQ Sablon-Nord;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 30'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

N° 28/11.14 *Infrastructures, énergies et espaces publics & Patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'639'000.00, soit CHF 459'000.00 en 2015, CHF 175'000.00 en 2016 et CHF 1'005'000.00 en 2017, pour le remplacement de divers véhicules et engins

M. Cédric FAVRE, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Bertrand GILLIARD fait remarquer que le titre du rapport mentionne deux fois l'année 2015. Le deuxième montant étant à attribuer à l'année 2016.

Le Président constate que cette erreur ne porte pas à conséquence, les conclusions étant justes.

M. Stéphane DEWARRAT propose que, au vu des odeurs et du bruit des véhicules à gaz, la priorité soit mise sur des véhicules électriques qui sont moins polluants et plus silencieux.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente et 15 abstentions

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre de CHF 1'639'000.00, soit CHF 459'000.00 en 2015, CHF 175'000.00 en 2016 et CHF 1'005'000.00 en 2017, pour le remplacement de divers véhicules et engins employés par les Services Infrastructures, énergies et espaces publics et Patrimoine, selon tableau annexé au préavis;
2. de dire que le montant de CHF 459'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 45'900.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015;
3. de dire que le montant de CHF 175'000.00 sera amorti pour CHF 85'000.00, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 8'500.00 par année, et pour CHF 90'000.00, en règle générale, en 5 ans à raison de CHF 18'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2016;
4. de dire que le montant de CHF 1'005'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 100'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2017.

11. Interpellation du Groupe SPI « Quel classement énergétique pour nos bâtiments ? » – Réponse de la Municipalité

M. Laurent BEAUVERD remercie la Municipalité pour sa réponse, mais regrette que la mise à jour des informations display n'entraîne pas une adaptation de son échelle de notation, ce qui permettrait des comparaisons et une meilleure compréhension.

Il déclare qu'il sera attentif à ce point dans la réponse au postulat SPI « Quelle stratégie pour notre patrimoine bâti ? »

12. Interpellation Richard Bouvier « Quelle vision pour l'informatique au service de la commune de Morges ? »

M. Richard BOUVIER lit son interpellation dont le texte figure en annexe.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Municipal Eric ZUGER apporte une réponse à M. Deriaz concernant l'avancement du traitement de son postulat déposé en octobre 2013, invitant la Municipalité à améliorer ses outils de gestion ainsi que ses méthodes de gouvernance, tant en matière de planification que de suivi des travaux.

Lors de la séance du 2 avril 2014, la Municipalité répondait à une interpellation concernant les irrégularités financières rencontrées à l'ERM de la manière suivante : « *De plus, lors de la révision des comptes 2013, le Service des finances demandera à l'organe de contrôle de vérifier si les stratégies de fraude dont a été victime l'ERM pourraient être utilisées à Morges et quelles mesures*

complémentaires seraient à mettre en place pour prévenir et détecter les activités délictueuses ».

En réponse à cette demande, l'organe de contrôle a confirmé que le Service des finances a mis en place des mesures de contrôle. Grâce à celles-ci, les risques de non-respect des procédures sont minimisés.

En 2015, le Service des finances souhaite mettre en place le système de contrôle SCI pour les processus financiers et la comptabilité générale. Ce projet nécessite des ressources et des compétences supplémentaires et un montant couvrant ces besoins a été porté au budget 2015.

Dans ce cadre, le Service des finances pense également étendre le système de contrôle SCI aux dépenses d'investissement.

M. Philippe DERIAZ espérait une réponse écrite et non orale. Il remercie la Municipalité et prend note que des mesures sont prévues en regard du contrôle de gestion. Il se réjouit d'en voir les premiers résultats.

Il regrette toutefois la tiédeur de la mesure au vu de l'ampleur des faits qui ont conduit à cette situation. Il rappelle qu'il est du devoir de la Municipalité, conformément à l'article 62 du Règlement, de répondre formellement à son postulat qui demande la mise en place d'un système de contrôle de gestion interne, ledit postulat ayant été approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. Deriaz attend donc une réponse plus concrète à sa demande.

14. Questions, vœux et divers

M. Baptiste MUELLER informe le Conseil que, dans le cadre de l'étude du préavis N° 30/10.14 pour l'élaboration du Plan Lumière 2015, la commission a relevé une inadéquation dans le tableau financier présenté. Celle-ci concerne le montant à prélever sur le fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

La commission a donc décidé de suspendre ses travaux dans l'attente d'une clarification de la part de la Municipalité.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT admet qu'une adaptation du Règlement du Fonds serait judicieuse. La suspension de la Commission permettra à la Municipalité de présenter un préavis allant dans ce sens.

Le Conseil communal pourra alors se prononcer sur l'adaptation du Règlement, ce qui permettra à la commission de reprendre ses travaux et, si nécessaire, d'amender le plan financier proposé.

Ces démarches n'entraveront pas de manière significative la mise en œuvre du Plan Lumière 2015.

M. Jean-Pascal CLOTTU constate que les horaires d'ouverture des bureaux de l'administration communale, et plus particulièrement de l'Office de la population, ne sont pas favorables aux personnes exerçant une activité professionnelle qui doivent parfois prendre congé pour effectuer leurs démarches administratives.

Il demande si la Municipalité envisage d'améliorer le service à la population en proposant une plus grande accessibilité et, si oui, quelles mesures elle envisage.

M. le Municipal Daniel BUACHE répond que, dans tous les bureaux de l'administration, la possibilité existe de prendre rendez-vous pour être reçu en dehors des horaires d'ouverture. Néanmoins, le sujet sera traité par la Municipalité et une réponse plus complète sera apportée lors de la prochaine séance.

Mme Mélanie WYSS-PITTET a pu constater, en se promenant sur les quais, la présence de rats. Elle souhaite connaître l'état de la situation et si la commune envisage d'entreprendre quelque chose par rapport à cela.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que le nombre estimé de rats dans les villes est de un par habitant. Le problème est donc connu.

Dans ce cadre, le garde-faune a constaté que cette problématique se retrouvait sur les rives du lac en général et qu'il n'est pas propre à Morges.

La prolifération des rats est due à plusieurs facteurs, comme le fait que l'hiver a été doux, ce qui a favorisé la reproduction, ou les pluies abondantes de cet été qui ont induit une élévation du niveau du lac, poussant les rongeurs à sortir de leur habitat. Le littering ainsi que le fait de nourrir les oiseaux du lac sont également des éléments d'explication à cette situation.

Depuis plusieurs années, les enrochements et les quais sont dératisés. Toutefois, cette opération ne peut être répétée trop souvent, les rats devenant méfiants.

La pose de panneaux incitant les promeneurs à ne pas nourrir les oiseaux ainsi qu'à éviter le littering est envisagée. Les possibilités d'action sont peu nombreuses dans ce contexte.

Mme Claudine DIND-PERROCHET revient sur le Plan Lumière 2015. Elle est étonnée de la réponse de M. Aubert qui propose de changer le Règlement du Fonds d'encouragement. Elle estime que ce Fonds ne doit pas servir qu'aux besoins communaux, mais également aux besoins de la population.

Elle pense qu'il serait plus judicieux de modifier le préavis en augmentant les montants et qu'il serait regrettable que le Règlement du Fonds soit modifié.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que la modification du Règlement du Fonds d'encouragement fait partie des pistes de réflexion de la Municipalité

pour résoudre ce problème d'inadéquation, mais que les propositions de Mme Dind seront également étudiées.

M. Richard BOUVIER revient sur sa demande du mois d'octobre d'organiser une séance concernant les attributions de chacun dans le cadre de la PRM et souhaite que celle-ci ne soit pas oubliée.

Le Président répond que le Bureau se chargera d'organiser cette séance

M. Stéphane DEWARRAT revient sur le rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion Jean-Jacques Aubert concernant les voitures électriques.

Il a pu voir sur le site d'un fabricant de bornes de recharges pour véhicules électriques la photo d'une de ces bornes implantée devant le port de Morges, issue d'un photomontage.

Il demande si la Municipalité prévoit de déposer prochainement un rapport-préavis, suite à cette motion.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que la Municipalité n'a pas oublié ce sujet et elle envisage d'y répondre dans le cadre du projet d'implantation des parkings souterrains, ceux-ci étant probablement l'endroit idéal pour une telle implantation.

M. Jean-Bernard THULER souhaiterait savoir qui définit les critères d'accès à l'Espace 81 et où est-il possible d'obtenir ces critères.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que des règlements ont été élaborés et qu'ils seront communiqués prochainement.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h37

Le président

Le secrétaire

Yvan Christinet

Frédéric Ambresin

[Annexe 1](#) : Interpellation Richard Bouvier « Quelle vision pour l'informatique au service de la commune de Morges »